

Mamoudzou, le 18 OCT. 2021

SECRETARIAT GENERAL

Direction des relations avec les collectivités locales Bureau des finances locales et de l'environnement

Objet: Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population que l'arrêté préfectoral n°2021-SG-1742 du 16 septembre 2021 portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la déclaration de cessibilité, en vue de l'aménagement de la voirie de Bandrajou, commune de Koungou, par la commune de Koungou, est annulé.

L'enquête publique conjointe initialement prévue du lundi 4 octobre 2021 au mardi 2 novembre 2021 inclus est reportée à une date ultérieure.

Préfecture de Mayotte - BP 676 – 97600 Mamoudzou Standard: 02 69 63 50 00 - www.mayotte.gouv.fr